

### Quelques consignes pour la catéchèse en déconfinement progressif

Suite à diverses interpellations, le Service diocésain de catéchèse s'est adressé aux autorités compétentes pour recevoir un avis officiel et autorisé pour connaître le plus clairement possible les conditions dans lesquelles les activités catéchétiques pouvaient s'exercer en fonction des règles sanitaires actuellement en vigueur<sup>1</sup>. Les réponses fournies par le secrétariat général de la Conférence des évêques belges s'appuient elles-mêmes sur les instructions officielles données par le Conseil national de sécurité après consultations des autres instances concernées.

Voici donc, sous forme de questions – réponses les mesures qui s'imposent :

- Peut-on réunir les enfants pour une activité catéchétique ?

Oui et cela vaut pour les plus jeunes (moins de 12 ans) comme pour les plus âgés (plus de 12 ans)

- Y a-t-il un nombre limite à ces rassemblements ?

Oui, le nombre maximum est de 50 personnes, mais on favorisera les activités de plus petits groupes plus faciles à organiser.

- Y a-t-il des spécifications quant au lieu ? Y a-t-il une taille minimale du local ?

Oui, il faut privilégier les lieux vastes bien aérés où la distanciation sociale peut être respectée. Les réunions au domicile des catéchistes sont donc à proscrire.

---

<sup>1</sup> Et donc susceptibles d'évolution dans les semaines ou mois qui viennent ! L'état actuel de la réglementation se trouve dans l'Arrêté ministériel du 22 août 2020 : [https://crisiscentrum.be/sites/default/files/20200822\\_mb\\_1.4\\_get\\_versie\\_0.pdf](https://crisiscentrum.be/sites/default/files/20200822_mb_1.4_get_versie_0.pdf)

- Faut-il respecter la distanciation sociale d'1 m 50 ?

Oui, il y a lieu de respecter à tout moment la distanciation sociale pour les activités intérieures.

- Les enfants doivent-ils porter un masque ?

Non, pour les enfants de moins de 12 ans ; oui, pour les enfants de plus de 12 ans, quand la distanciation sociale ne peut être respectée.

- Les catéchistes doivent-ils porter un masque ?

Oui, même lorsqu'ils parlent dans le cadre d'une animation.

- Les parents peuvent-ils être associés à ces catéchèses ?

Non : jusqu'à nouvel ordre la présence de tiers doit être limitée aux personnes nécessaires à l'encadrement de l'activité. Celles-ci sont tenues au port du masque et à la distanciation sociale.

- Peut-on rassembler les catéchistes pour une réunion ?

Oui, mais le masque doit être porté lors des contacts entre adultes si la distance physique de 1,50 m. ne peut être garantie. Il est toutefois recommandé de limiter ce genre de réunions physiques.

- Peut-on organiser une réunion de parents (sans les enfants) ?

Même réponse : oui, mais le masque doit être porté lors des contacts entre adultes si la distance physique de 1,50 m. ne peut être garantie. L'église, telle qu'elle est aménagée pour les célébrations, semble dans de nombreux cas le lieu le plus approprié pour ce faire<sup>2</sup>. Il est toutefois recommandé de limiter ce genre de réunions physiques.

- Peut-on organiser une retraite « résidentielle » (avec logement) ?

En principe oui, avec toutes les mesures liées au secteur de l'horéca. Toutefois la chose s'avère concrètement difficile à organiser... En cas d'hésitation, tournez-vous vers le site officiel « Covid event risk model »<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> En ce cas, le protocole prévu pour les célébrations reste donc en vigueur.

<sup>3</sup> <https://www.covideventriskmodel.be/>

- Trois petites choses encore :

Pour éviter les échanges de matériel (plumier, bics...), demandez à chaque enfant de venir avec le nécessaire.

Limitez les distributions en tout genre (papiers, objets divers...). Si vous le faites ; faites-le avec prudence : gants ou mains désinfectées.

Si une collation est nécessaire ou un repas, invitez les enfants à venir avec leur collation ou pique-nique. Si vous souhaitez donner quelque chose, évitez les fabrications locales<sup>4</sup> et privilégiez les denrées en emballages individuels et distribuez-les avec prudence : gants ou mains désinfectées.

- Un dernier conseil

Si votre activité est hors norme, si elle sort des critères définis ici, vous pouvez toujours recourir au site officiel « Covid event risk model » dont il a déjà été question. On peut y définir l'événement programmé avec un certain nombre de questions et paramètres et on reçoit au bout du parcours un feu vert ou rouge. Il s'agit d'un avis autorisé (et non comme tel d'un permis officiel) avec lequel il serait bon ensuite de se tourner vers son bourgmestre qui donne ou non l'autorisation (mais qui souvent prend appui sur l'avis du site).

Quoi qu'il en soit des conditions étonnantes dans laquelle s'exerce notre mission d' « Annoncer l'Évangile », gardons enthousiasme, foi et espérance dans cette mission. Plus que jamais dans ces circonstances inouïes, il faut entendre et vivre l'invitation du pape François à être audacieux et créatifs<sup>5</sup> pour mener notre activité pastorale aujourd'hui... Dans le même paragraphe le Saint-Père parle aussi de générosité et de courage... Deux qualités que nous aurons à cœur de développer en nous « avec la grâce de Dieu ».

Olivier Windels, vicaire épiscopal

---

<sup>4</sup> Il est en tout cas interdit de cuisiner soi-même pour les enfants.

<sup>5</sup> La joie de l'Évangile, n° 33